



## CAP L AFFECTATION AGENT C DECLARATION LIMINAIRE DU 28.06.2012

Aujourd'hui, après les affectations nationales ce sont bien 447 emplois dans la filière fiscale qui feront défaut dans les services, le département de l'Eure étant ouvert uniquement aux rapprochements externes. Il faut dire que la situation est quasiment à l'équilibre puisque vous faites ressortir un solde négatif de 0,9 agent ! Dans la filière gestion publique l'effectif fait ressortir un déficit de 1,8 agents chiffres issus de la DG par projection au 01/10/2012.

Notre administration se paye même le luxe de n'appeler que 510 agents sur la liste principale sur les 570 inscrits du concours des 2 filières alors même que l'administration n'a pas connaissance de tous les départs en retraite d'ici la fin de l'année.

Seulement 1 agent sur 3 a obtenu satisfaction à sa demande de mutation et encore le détail des chiffres montre une réalité encore plus affligeante. La CGT FP condamne chaque année ces mouvements de mutation, la révision générale des politiques publiques qui alimente les milliers de suppressions d'emplois à la DGFIP, conduit inexorablement à des taux d'insatisfaction de plus en plus importants en ce qui concerne ces mutations.

Or nous le savons tous, un agent qui ne peut rejoindre sa résidence familiale où se trouvent ses liens affectifs, c'est plus de contraintes, plus de stress, plus de fatigue, plus d'insatisfaction, plus de risques psychosociaux, plus d'arrêts maladie .....donc un agent qui ne peut remplir dans des conditions optimales et comme il le souhaiterait ses missions de service public.

La fusion de nos deux administrations s'est faite il y a plus de 2 ans et il faut bien reconnaître que la DG a mis plus de constance et de pugnacité à la réaliser dans les services que pour ces CAP locales.

Pour notre département, vous nous proposez 2 CAP locales différentes pour les B, une seule pour les C, la transmission des fiches de vœux dans la FF, la consultation possible sur place pour la filière GP, et enfin la cerise sur le gâteau des propositions d'affectation pour la FF, aucune proposition pour la filière GP. Si les règles sont malheureusement encore différentes à ce jour, rien ne vous empêchait sur des détails de prendre la décision de procéder de manière identique. Vous ne l'avez pas fait. C'est pourquoi, pour la filière GP, nous nous permettrons au cours du déroulement de vos propositions qui restent inconnues jusqu'à maintenant de demander une suspension de séance pour les reprendre et les mettre en parallèle au mouvement que la CGT FP a dû elle-même préparer.

Sur la situation locale des effectifs, les situations qui apparaissent dans vos tableaux ne reflètent toujours pas la réalité des services puisque dans une grande majorité des cas vous ne déduisez pas les CLM, CLD ou MTT mais cela aussi nous vous l'avons déjà répété à maintes reprises. Ainsi six personnes sont concernées dans la filière fiscale ce qui porte en réalité le déficit à 8,2 agents ! Dans la filière gestion publique nous ne savons pas si les CLM ont été déduits.

Quant à la situation de la CH d'Evreux elle ne manque pas de piquant : après avoir supprimé 3 emplois justifiés par la mise en place de télé actes et de fidji vous renforcez le service d'un ALD EURE alors que l'effectif théorique de 7 est pourvu à hauteur de 6.8 agents !

Vous démontrez vous-mêmes le besoin de personnel en renforçant cette structure et nous vous en remercions.

Dans le même temps un certain nombre de services sont déficitaires de plus d'un agent sans l'octroi du moindre renfort !

Vos chiffres ne masquent plus les difficultés des services à l'image de la paierie départementale qui ne peut plus faire face à l'augmentation des charges de travail. Le TAGERFIP est déjà obsolète !

Pour mémoire le volume d'emplois C en 2007 dans la filière fiscale était de 190 ; il est de 145 en 2012 soit une baisse de 24% !!!

Plus que jamais nos revendications doivent être entendues :

- Un audit doit être mise en place concernant les difficultés de mise en place des outils informatiques à l'image de CHORUS et les suppressions d'emploi liées à ces mises en place doivent cesser.
- L'ensemble des postes doit être pourvu
- La prise en compte des charges de service doit être modifiée pour prendre en compte l'ensemble des missions des deux filières, le TAGERFIP doit être modifié à la hausse.

Les élus s'abstiendront sur ce projet, tout en se déclarant bien entendu favorables aux nouvelles affectations accordées aux agents.

La CGT FP27 demande qu'un vote global soit réalisé sur ce mouvement, et non sur chaque demande de mutation. Nous refusons de voter au cas par cas.

Les élus en CAP locale